



MAIRIE DE BELLEFOND

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 DECEMBRE 2021

Le Conseil municipal régulièrement convoqué le 17 décembre 2021, s'est tenu le 22 décembre à 18h30 à l'Espace de Rencontres et de Loisirs dans le respect des règles sanitaires.

Présents : ADAM Bernard, ARMENJON Frédéric, AVIET Thierry, BABIN Valérie, BRASSAC Philippe, LEDERMAN Michel, MEUNIER Philippe, MATHYS Rose-Marie, MORLAND Laure, RODRIGUES Philippe

Procurations : BORNIBUS Emilie à RODRIGUES Philippe, GRANJON Damien à LEDERMAN Michel, MARZI Gilles à LEDERMAN Michel, TOURATIER Elodie à BABIN Valérie.

Secrétaire de séance : MATHYS Rose-Marie

Le Maire ouvre la séance à 18h40. Il indique qu'il a reçu la démission de Mireille GAUDRY. Il la remercie pour le travail qu'elle a effectué depuis son élection en 2020.

1) Résultat de l'appel d'offres pour le projet d'aménagement de logements et locaux techniques 4 rue de Ruffey.

Le Maire présente au Conseil municipal les propositions de la commission MAPA (Marché à procédure adaptée) relative aux divers lots du marché :

Il rappelle que tous les lots ont reçu une réponse sauf le lot n°2 (Charpente, couverture, étanchéité, bardage), pour lequel un marché négocié va être engagé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 13 voix pour et 1 abstention :

- D'attribuer le marché de travaux relatif à l'aménagement de logements et locaux techniques (pour les lots 1, 3 à 8 et 10) aux entreprises suivantes :
- D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché

LOTS	Entreprises	Montants HT
1 : DEMOLITION MACONNERIE VRD	AC Bâtiment	537 246.81
3 : MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	DONOLO SAS	93 662.00
4 : MENUISERIES INTERIEURES	DONOLO SAS	70 045.60
5 : PLATRIERIE	DESSA construction	129 962.00
6 : CARRELAGE, FAÏENCE	TACHIN	50 969.90
7 : PEINTURE	BATIMENT MAUCHAMP	47 571.00
8 : CHAUFFAGE GAZ, VENTILATION, PLOMBERIE	AQUA SERVICE	96 373.31
10 : PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	EIFFAGE Energie Systèmes	17 737.01

La seule offre reçue pour le lot n°9 (électricité) étant très élevée par rapport à l'estimation, le Conseil municipal décide également, par 13 voix pour et une contre

- De suivre la proposition de la commission MAPA, en relançant une consultation pour le lot n°9.

2) Subventions associations

Philippe BRASSAC, vice-Président de la commission finances présente les propositions de la commission.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- de verser la cotisation au CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) d'un montant de 181.80 € au titre de 2021
- d'accorder les subventions suivantes aux associations :

Tennis Club de Bellefond	400.00 €
Foyer Rural et Culturel de Bellefond	500.00 €
Comité de Jumelage Bellefond-Mezzomerico	300.00 €
Association de Parents d'élèves (APE)	400.00 €
FNACA	50.00 €
Fondation du Patrimoine	75.00 €
Association des Amis de la BDP	91.00 €

3) Subventions écoles

Le Maire indique que deux projets sont en préparation à l'école primaire :

- Une sortie pour les enfants des classes de CP-CE1 et CM1-CM2 à Châteauneuf en Auxois le vendredi 20 mai.

Le coût prévisionnel est de 670 € (360 € de transport et 310 € pour les animations).

La communauté de communes devrait accorder une subvention de 250 € pour le transport.

La commission enfance-jeunesse propose d'attribuer 200 € à ce projet.

- Par ailleurs une sortie ski est prévue le 1^{er} février pour la classe de CE2.

Le coût prévisionnel est de 536 € dont de transport.

La communauté de communes devrait accorder une aide de 125 € pour le transport.

La commission enfance-jeunesse propose d'attribuer 200 € à ce projet.

Ces deux propositions sont adoptées à l'unanimité.

4) Gratification exceptionnelle aux employés communaux

A titre exceptionnel, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer aux employés communaux une somme globale d'un montant de 2000 € qui sera répartie entre les 5 agents communaux selon des critères sociaux prédéfinis (nombre d'enfants à charge, situation familiale, temps de travail...)

Chaque agent recevra donc sous forme de carte cadeau un montant adapté à sa propre situation.

5) Convention territoriale globale

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de la Côte d'Or soutient la politique Enfance et Jeunesse de la commune. Il précise que, la CAF de la Côte d'Or contribue à l'offre de service en matière d'Enfance et de Jeunesse au travers du versement des prestations légales, du financement des services et des structures ainsi que de l'accompagnement des familles.

Le Contrat Enfance et Jeunesse actuel conclu entre la CAF de la Côte d'Or et la commune arrivera à échéance au 31 décembre 2021.

Conformément aux orientations de la CAF, ce contrat ne sera pas renouvelé dans sa forme actuelle mais sous la forme d'une Convention Territoriale Globale (CTG) qui englobera toutes les missions et champs d'activité de la Caisse d'Allocations Familiales.

Elle synthétise les compétences partagées entre la CAF et la commune, et constitue un cadre politique d'une durée de 4 à 5 ans qui vise à s'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur la base d'un diagnostic partagé, et à définir des orientations et objectifs partagés dans le cadre d'un plan d'action.

Cette démarche politique s'inscrit dans les schémas départementaux des services aux familles et d'animation de la vie sociale. Elle permet de décliner, au plus près des besoins du territoire, la mise en oeuvre des champs d'interventions partagés par la CAF, et la commune de BELLEFOND.

Dans ce cadre, le Maire propose au Conseil municipal de s'engager dans cette démarche et de signer une convention de partenariat avec la CAF de la Côte d'Or.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de conventionner avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or pour assurer une continuité d'accompagnement financier concernant l'offre de service sur la commune ;
- Autorise le Maire à signer ladite convention et à engager la démarche ;
- Mandate le Maire pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6) Convention avec le Centre de Gestion pour le traitement informatisé des salaires

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Côte d'Or propose une prestation Paies Informatisées. L'objectif de cette mission facultative est d'aider les collectivités dans les différents travaux liés à la confection des paies (rémunérations ou indemnités) par la mise en commun de moyens techniques.

Eu égard à l'importance et à la complexité des questions touchant aux rémunérations, le Maire propose aux membres de l'assemblée délibérante de solliciter le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or pour cette prestation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de demander le bénéfice de la prestation de paies informatisées proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte d'Or, d'autoriser le Maire à conclure la convention correspondante et de prévoir les crédits correspondants au budget.

7) Contrats d'assurance des risques statutaires

Le Maire expose que la CNP assurances a informé le Centre de gestion d'un déséquilibre financier du contrat groupe et que des actions en terme d'aménagement tarifaires étaient nécessaires pour éviter la résiliation du contrat au 31 décembre 2021.

De ce fait, le Conseil d'Administration du Centre de gestion a validé le 30 novembre 2021 la proposition suivante :

- **Agents IRCANTEC** : augmentation du taux de cotisation de 1.10 % à 1.98 % en 2022
- **Agents CNRACL** : augmentation du taux de cotisation de 18 % en 2022 sans changement de formule (remboursement à 100 % des indemnités journalières).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision du Centre de Gestion et autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

8) Contrats d'entretien chaudières

Parmi plusieurs devis reçus concernant le renouvellement des contrats d'entretien des chaudières, le Conseil municipal retient à l'unanimité la proposition de l'entreprise CF Chauffage d'un montant de 444 € annuel et autorise le Maire à signer les contrats d'entretien relatifs à chaque chaudière des différents locaux communaux :

LOCAUX	MARQUE	MONTANTS
Restaurant scolaire	Saunier Duval	102 € TTC
Ecole primaire	Frisquet hydromotrix	102 € TTC
Ecole maternelle	ELM Leblanc (2 chaudières)	168 € TTC pour les deux chaudières
Salle des Fêtes	Chauffe-eau	72 € TTC
TOTAL		444 € TTC

9) Informations et questions diverses

Le Maire indique que divers travaux devraient prochainement être réalisés : réfection de l'étanchéité des lucarnes des logements au-dessus de l'école primaire, pose de l'abri-bus face à l'école primaire, pose de nouveaux lampadaires sur la RD 104, à l'entrée côté Ruffey....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire
Philippe MEUNIER

